



# LE CHAMPLAINOPS

## Bulletin municipal - Octobre 2020 -



### BUREAU MUNICIPAL



**Adresse :** 819, rue Notre-Dame  
**Téléphone :** (819) 295-3979  
**Télécopieur :** (819) 295-3032

#### Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

**Numéro d'urgence :** (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

#### Courriels :

info@municipalité.champlain.qc.ca  
comptabilité@municipalité.champlain.qc.ca  
mairie@municipalité.champlain.qc.ca  
dg@municipalité.champlain.qc.ca  
inspecteur@municipalité.champlain.qc.ca

#### Site internet :

<http://www.municipalité.champlain.qc.ca>

#### Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

Municipalité De Champlain

### SERVICE DES LOISIRS



**Adresse :** 961, rue Notre-Dame  
**Téléphone :** (819) 295-3166  
 Loisirs Champlain

**Courriel :** loisirs@municipalité.champlain.qc.ca

### SERVICE INCENDIE

\*\*\*UTILISER UNIQUEMENT POUR OBTENIR UN PERMIS POUR FEU À CIEL OUVERT\*\*\*

**Téléphone:** (819) 691-5560

### BIBLIOTHÈQUE



**Adresse :** 963, rue Notre-Dame  
**Téléphone :** (819) 840-0407  
 Biblio Champlain

**Courriel :** biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca



#### Ce bulletin contient :

LE MOT DU MAIRE .....	2
CONSEIL MUNICIPAL .....	3
ADMINISTRATION ET TRAVAUX PUBLICS.....	4
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE.....	6
LOISIRS .....	8
TOURISME ET CULTURE .....	10
ENVIRONNEMENT .....	10
ACTIVITÉS ET INFORMATIONS RÉGIONALES.....	12
DIVERS .....	15
CALENDRIER MUNICIPAL .....	16



*Quoi faire de vos feuilles ?* Pages 10 et 11

Tous les édifices municipaux seront fermés à l'occasion de la fête de l'Action de grâce du 12 octobre 2020. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 819-996-3434.

Des nouvelles de nos cours automnaux  
Page 8



Quelques informations sur l'Halloween 2020  
Page 9



#### !! IMPORTANT !!

Nous vous demandons de cesser de jeter des **LINGETTES** et autres objets non appropriés dans vos **TOILETTES** !  
(VOIR MESSAGE COMPLET À LA PAGE 5)

## COMITÉS MUNICIPAUX

### Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Sébastien Marchand (conseiller),  
Yvon Sauvageau (conseiller),  
Jean Houde, Yves Abran,  
Denis Boisvert, Jean-Marc Coté,  
Yves Levasseur, Pierre Mercier Jr.,  
Françoise Roy

### Comités culturels

#### Bibliothèque municipale

Jocelyne Poirier (conseillère),  
Lynda Champagne, Leyane Marchand, Sonya  
Pronovost, Isabelle Vézina

#### Comité « Phares sur Champlain »

Paule Brunelle (présidente du comité), Mireille  
Leblanc (conseillère), Geneviève Baril,  
Marianne Duchesne, Simon Laganière,  
Caroline Lemay, Linda Massé, Guillaume  
Massicotte, Nicole Tanguay, Suzanne Tesser

#### Comité « Relève culturelle »

Jocelyne Poirier (conseillère)

### Comité incendie

Sébastien Marchand (conseiller),  
Jean-Paul Leblanc (conseiller),  
Jean Houde, Jacques Brouillette

### Comité infrastructures

Sébastien Marchand (conseiller),  
Jean-Paul Leblanc (conseiller),  
Jean Houde

### Comités de loisirs

Jean-Paul Leblanc (conseiller),  
Claude Boisvert (conseiller)

#### Comité « Événements »

Marie-Pier Veillette, Caroline Lemay, Amélie  
Croteau, Joanne Henry, Martine Letendre,  
Christina Perreault

#### Comité « Programmation d'activités »

Marie-Pier Veillette, Caroline Lemay, Joanne  
Henry, Michel Malenfant, Geneviève Pagé

### Comité de politique familiale

Mireille Leblanc (conseillère),  
Jocelyne Poirier (conseillère),  
Lynda Champagne, Martine Letendre, Sonya  
Pronovost, Diane Ricard

### Comité environnement

Mireille Leblanc (conseillère),  
Jocelyne Poirier (conseillère),  
Thierry Boisvert, Lynda Champagne, Martine  
Letendre, Sonya Pronovost, Diane Ricard

### Comité ressources humaines

Guy Simon (maire), Yvon Sauvageau  
(conseiller), Jean Houde

Merci à tous pour votre implication !

## Le mot du maire

Page 12



## *Le mot du maire*

Champlainoises et champlainois,

6 septembre 2020, QW4RTZ

Merci à la Corporation touristique de Champlain qui nous a permis une sortie sociale et culturelle agréable grâce à une organisation bien informée des règles à respecter et qui a su les appliquer de façon à sécuriser les spectateurs. Les personnes présentes ont pu voir toute la logistique qui est présentement nécessaire pour réaliser de tels événements alors encore bravo aux organisateurs et aussi au quatuor de chez nous.

### Rappel : Loi sur la qualité de l'environnement.

Avec l'automne, l'heure est parfois au nettoyage des jardins, des plates-bandes et bientôt au ramassage des feuilles mortes. Il est important de se souvenir que cela constitue des matières résiduelles et qu'il n'est pas permis de déverser ces résidus au fleuve ou dans les cours d'eau. L'écocentre de Champlain et certains agriculteurs acceptent ces résidus pour les transformer en compost et retourner ces matières à la terre.

### Règles sanitaires

Félicitations à tous pour les excellents résultats que nous avons à ce jour et maintenons le cap. Nous demeurons informés quotidiennement des développements en cette matière et si des changements majeurs survenaient nous vous en informerons.

À ce sujet, j'invite les personnes qui ne sont inscrites au système d'alerte de la municipalité à le faire sur le site internet suivant : <https://champlain.alertesmunicipales.com>.

*Guy Simon, maire*



## CONSEIL MUNICIPAL

### MEMBRES DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon  
 Siège #1 : Sébastien Marchand  
 Siege #2 : Jocelyne Poirier  
 Siège #3 : Yvon Sauvageau  
 Siège #4 : Jean-Paul Le Blanc  
 Siège #5 : Mireille LeBlanc  
 Siège #6 : Claude Boisvert

### Prochaine réunion du conseil municipal

**Lundi 5 octobre 2020**20h au Centre du Tricentenaire  
961, rue Notre-Dame**Vous êtes les bienvenus !**

### PROCHAINES DATES DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

2 novembre 2020  
7 décembre 2020

### RESUME DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020\*

#### Résolution 2020-09-120

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

#### Résolution 2020-09-121

Le procès-verbal de l'assemblée du 3 août 2020 est adopté tel que présenté.

#### Résolution 2020-09-122

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 8 septembre 2020 pour une somme n'excédant pas 147 711.30 \$.

#### Note

Monsieur Yvon Sauvageau, président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), dépose le rapport de la réunion du 24 août 2020.

#### Résolution 2020-09-123

Le conseil municipal n'autorise pas la dérogation demandée pour l'aménagement d'un garage de toile dans la cour avant sur le lot 4 505 413.

#### Résolution 2020-09-124

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière et la construction d'un garage d'une hauteur à mi-pignon de 4.88 m sur le lot 4 504 855 aux conditions suivantes :

- Le garage devra être implanté à une distance d'au moins 6 m de l'emprise de rue
- Le coefficient d'emprise au sol des bâtiments devra être respecté
- Les normes concernant les haies devront être respectées
- L'implantation devra être confirmé par un arpenteur géomètre.

#### Résolution 2020-09-125

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière et la construction d'un garage d'une superficie de 80.25 m<sup>2</sup>, ayant une hauteur à mi-pignon de 4.1 m à la condition que la marge latérale du côté sud soit d'au moins 2 m et que la haie dans la cour avant soit conforme à la réglementation sur le lot 4 504 817.

#### Résolution 2020-09-126

Le conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique et à la CNESST d'intervenir afin d'établir une norme adaptée au milieu rural en ce qui a trait à la durée de vie d'un vêtement de protection incendie.

#### Résolution 2020-09-127

Monsieur Guy Simon est nommé représentant de la municipalité de Champlain, au comité de vigilance du lieu d'enfouissement exploité par la Régie de gestion des matières résiduelles situé à Champlain.

#### Résolution 2020-09-128

Renouvellement de l'entente de servies avec la Croix-Rouge canadienne au montant de 324.53 \$ pour contribuer au maintien et la formation des ressources bénévoles.

#### Résolution 2020-09-129

Acquisition de quatre (4) ilots multi-matières pour un montant de 3 660 \$ avant taxes de la compagnie Mobilier public.com (division BR Métal).

#### Résolution 2020-09-130

Appel d'offres public sur le Système Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du Gouvernement du Québec pour la construction d'une caserne pour le Service de sécurité incendie de Champlain.

**Résolution 2020-09-131**

Invitation à soumissionner auprès d'au moins deux soumissionnaire pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire.

**Résolution 2020-09-132**

Aide financière d'un montant de 1 791 \$ à la Corporation touristique de Champlain pour l'organisation d'un pique-nique en date du 6 septembre 2020

**Résolution 2020-09-133**

Félicitations aux membres du collectif « Les Peintres du Saint-Laurent » et particulièrement à monsieur Raymond Quenneville pour avoir mené à terme le projet de création de la collection « Hommage au Saint-Laurent ».

**Résolution 2020-09-134**

L'assemblée est levée.

**ADMINISTRATION ET TRAVAUX PUBLICS****AVIS PULIC****Rôle triennal 1<sup>er</sup> année**

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Champlain pour les années 2021, 2022 et 2023.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Champlain pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau du soussigné au 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0, le 15 septembre 2020.

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021;

Une demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles bureau de la MRC des Chenaux 630, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes QC G0X 3K0 ainsi qu'au bureau municipal 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Chenaux, 630, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes QC G0X 3K0 à l'attention du Secrétaire monsieur Patrick Baril;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Jean Houde, secrétaire-trésorier

**- Égouts -**  
**Attention aux lingettes désinfectantes**  
**et tout autre objet non approprié**  
**évacué dans les toilettes**

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, nous vous demandons de penser que ce que vous y jetez peut obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, endommageant ainsi les installations.

**Nos employés municipaux retrouvent présentement des lingettes désinfectantes et démaquillantes, des serviettes hygiéniques, des tampons, des bouts de tissus, des balles et autres objets non appropriés.**

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour notre municipalité et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens.

- 
1. Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars ;
  2. Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences ;
  3. L'usure prématuree des pompes nécessite leur remplacement hâtif ;
  4. L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour améliorer la situation actuelle !

### **Abri d'auto temporaire**

Dans toutes les zones, il est permis, du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante, d'installer un abri d'auto temporaire, aux conditions suivantes :

- il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- le revêtement de l'abri d'auto doit être fait en toile ou d'autres matériaux spécifiquement manufacturés à cette fin;
- le revêtement doit être fixé à une structure démontable et bien ancrée au sol;
- l'abri d'auto doit être localisé dans les cours latérales et leur prolongement dans la cour avant; il peut aussi être localisé dans l'allée de circulation menant à un garage annexé au bâtiment principal ou dans la cour arrière;
- la superficie maximale de l'abri d'auto est de 30 mètres carrés par unité de logement;
- la hauteur maximale de l'abri d'auto est de 3 mètres.

L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes :

- 1 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- 2 mètres de la ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue.

L'abri d'auto temporaire doit être démonté en dehors de la période d'autorisation.



## SECURITE CIVILE ET INCENDIE



Prévention des incendies

### LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

#### Semaine de la prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre 2020 sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! ».

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne 13 maisons endommagées chaque jour, 400 blessés, 24 000 personnes évacuées. Près de 50 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. 1 incendie sur 4 débute dans la cuisine.

#### LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

##### ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

##### INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

##### JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.

##### SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.

##### FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

##### ENTRETENIR UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.

##### EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, déléguez l'utilisation du barbecue à une autre personne.

##### CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

#### Préparez-vous en cas d'incendie

Si un incendie survenait chez vous, vous auriez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison en flammes. Pour y arriver, vous devez :

- Avoir des avertisseurs en bon état de fonctionnement
- Préparer un plan d'évacuation
- Faire un exercice d'évacuation.

**Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.**



## LOISIRS



### Retour sur la programmation des cours d'automne 2020

Nous sommes très heureux de pouvoir vous offrir des activités sportives et culturelles cet automne, d'autant plus dans le contexte actuel. Vous avez été nombreux à démontrer de l'intérêt pour les cours offerts. Effectivement, nous avons reçus 134 inscriptions au cours du dernier mois, comparativement à 154 à la même période l'an dernier. Nous avons été dans l'obligation d'annuler 2 cours sur les 19 offerts, soit les animations scientifiques et le zumba pour les enfants, ainsi que de regrouper les 2 cours d'anglais puisque le nombre d'inscriptions était insuffisant. Cela porte donc à 16, le nombre de cours qui sont mis à votre disposition cet automne.

Soyez assurés que nous veillons au respect des mesures applicables aux loisirs et aux sports au jour le jour. Actuellement, nos cours peuvent être donnés même en palier 3 – orange puisque tous les cours ont entre 6 et 15 participants, soit un nombre inférieur au nombre maximal de 25 imposé par le gouvernement. Nous avons relocalisé plusieurs cours par rapport aux sessions précédentes afin d'assurer une plus grande distance entre chaque participant et ainsi être certains de respecter le 1,5 ou 2 mètres selon les situations. Vous trouvez des distributeurs de désinfectant pour les mains à plusieurs endroits dans le Centre du Tricentenaire, des lingettes désinfectantes sont aussi à la disposition des participants pour le matériel qu'ils utilisent et la désinfection des salles et du matériel est assuré par notre personnel à chaque jour. Finalement, les présences sont prises à chaque cours afin de tenir le registre des personnes ayant fréquenté le Centre.

Si la situation venait à changer, nous veillerions à avertir chaque participant. Soyez à l'affût des publications Facebook sur la page Loisirs Champlain, sur le groupe privé Gens de Champlain et aux courriels ou appels qui seraient envoyés aux participants.

Finalement, nous tenons à vous mentionner que si vous avez des commentaires ou des suggestions à nous proposer pour les prochaines sessions, vous êtes invités à nous les faire parvenir par téléphone au 819-295-3166, par courriel à [loisirs@municipalite.champlain.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.champlain.qc.ca) ou encore par discussion privée sur Facebook.

Bon automne à toutes et à tous !

Mesures applicables en fonction des différents paliers d'alerte dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

#### LOISIRS ET SPORTS

Palier d'alerte régional en vigueur >	PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3	PALIER 4
Déplacements inter-régions	Autorisés		Non-recommandés en provenance ou en direction d'une zone orange	
Rassemblements (activités organisées dans un endroit public)	<b>EXTÉRIEUR:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum de 250 personnes, incluant les participants, personnel d'encadrement et spectateurs par plateau</li> </ul> <b>INTÉRIEUR:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 50 participants et personnel d'encadrement par plateau**</li> <li>1 accompagnateur/spectateur par participant jusqu'à un maximum de 50</li> </ul>		<b>EXTÉRIEUR:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum de 25 personnes, incluant les participants et le personnel d'encadrement par plateau***</li> <li>1 accompagnateur/spectateur par participant jusqu'à un maximum de 25</li> </ul> <b>INTÉRIEUR:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 25 participants et personnel d'encadrement par plateau***</li> <li>1 accompagnateur/spectateur par participant jusqu'à un maximum de 25</li> </ul>	Information à venir
Activités extérieures en pratique libre dans un lieu public	<b>LIEU PUBLIC OUVERT:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité déterminée par les gestionnaires selon la capacité d'accueil du site</li> </ul> <b>LIEU PUBLIC FERMÉ:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité déterminée par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil, jusqu'à un maximum de 50 personnes par plateau</li> </ul>		<b>LIEU PUBLIC OUVERT:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité déterminée par les gestionnaires selon la capacité d'accueil du site</li> </ul> <b>LIEU PUBLIC FERMÉ:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité déterminée par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil, jusqu'à un maximum de 25 personnes par plateau</li> </ul>	
Sport-études et activités parascolaires	Deux groupes stables sont autorisés en plus du groupe-classe stable			

\*Sports et loisirs collectifs:

- 2 équipes peuvent être présentes par plateaux, incluant le personnel d'encadrement
- Le nombre maximal de participants requis pour qu'une partie puisse avoir lieu est édicté par la fédération sportive ou l'organisme national de loisir
- Le nombre de personnes présentes ne devraient idéalement pas dépasser la capacité permise
- Il est souhaité que tous les efforts soient mis en œuvre pour ne pas dépasser la capacité maximale permise

\*\*Sports et loisirs individuels:

- Il est possible de fractionner un événement en plusieurs départs et arrivées distinctes de sorte que les personnes présentes au même endroit et au même moment soit respecté en tout temps, et ainsi permettre aux participants de quitter le site avant le prochain départ.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

- Plateau: plateau d'activité et site sportif dont les entrées et sorties sont distinctes et leurs accès bien contrôlés (gymnase, patinoire, piscine, terrain de tennis, etc.).
- Capacité d'accueil de complexe sportif: des activités peuvent se dérouler sur plus d'un plateau à la fois, en respect du maximum de personnes permis par plateau et permettant de respecter les règles de distanciation en vigueur.
- Exemples de lieux publics ouverts : parcs, sentiers linéaires, plan d'eau, etc.
- Exemples de lieux publics fermés : patinoires, piscines, aires de jeu, terrain de soccer municipal

Pour toute question concernant la tenue d'événement ou le calcul de la capacité d'accueil, nous vous recommandons de vous référer à votre Direction régionale de santé publique.



# HALLOWEEN 2020



Quelle année remplie d'incertitudes ! Vous comprendrez probablement que dans le contexte actuel, il est impossible pour notre comité événements de vous partager dès maintenant un plan détaillé de notre journée d'Halloween. Nous ne savons pas si l'évolution de la situation nous permettra ou non de tenir des activités. Nous vous ferons donc parvenir une communication plus tard au cours du mois si des activités ont lieu.

Nous avions eu des idées d'activités extérieures intéressantes pour animer votre samedi après-midi du 31 octobre mais malheureusement avec les annonces récentes d'alerte de niveau 3, nos activités ne pourraient pas regrouper plus de 25 personnes à la fois (comparativement à 250 auparavant). Cela devient une gymnastique assez importante à gérer pour nos bénévoles. Nous évaluons donc des solutions de rechange sécuritaires et vous en tiendrons informés au cours du mois.



Vous êtes invités à décorer vos maisons et ainsi, animer et colorer les rues de notre municipalité pour le plaisir des tous petits



## Initiative citoyenne

Un groupe Facebook « Champlain en mode Halloween » a été créé par 2 de nos citoyennes. Elles vous invitent à participer à ce groupe d'échange d'idées afin de mettre en place des solutions pour un Halloween sécuritaire pour tous.



## TOURISME ET CULTURE



### INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TOURISME CHAMPLAIN

**MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 À 19H**

Insérez à votre agenda le mercredi 28 octobre 2020 et rendez-vous au Centre du Tricentenaire pour assister à l'Assemblée Générale Annuelle de la corporation TOURISME CHAMPLAIN.

Tous les citoyen(e)s de la Municipalité de Champlain sont invités pour prendre part à cette Assemblée qui débutera à 19 h.

Vous serez en mesure de prendre connaissance des actions entreprises, ainsi que des orientations et objectifs de TOURISME CHAMPLAIN. De plus lors de cette assemblée, vous serez appelé à adopter les modifications au règlement général de la Corporation Touristique de Champlain.

Également, vous pourrez participer activement en devenant l'un des membres du conseil d'administration qui seront élus lors de cette assemblée générale.

**NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE**

Marie-Claude Harvey, Présidente  
Raymonde Tremblay, secrétaire



### POSTILLON DE CHAMPLAIN

Le dernier Postillon de la Rétrospective des 40 dernières années du journal, couvrant la période de 2010 à 2020, vient de paraître sous le thème « Champlain en expansion ». Les deux derniers Postillons ont été préparés dans le contexte de la pandémie du COVID-19. Le confinement et la fermeture des imprimeries ont retardé la production.



Photos MRC et Olivier Duval Laberge

C'est le temps de vous abonner au journal le Postillon pour l'année 2021. Pour tenir compte de la hausse des frais de poste qui sont de près de 2\$ par envoi et aussi des frais de production du Postillon, l'abonnement passera de 15\$ à 20\$ pour l'année 2021. À noter qu'il n'a pas eu d'augmentation depuis 2006. Merci pour votre appui, pour plusieurs depuis 40 ans.

Le journal paraît 3 fois l'an : janvier, avril et septembre. Pour vous abonner, s'adresser à Colette Neault 819-619-0124 et Claire Chartier 819-295-3929 et suivez-nous sur Facebook et sur le site web de la Municipalité de Champlain.

Micheline Laberge

## ENVIRONNEMENT

### Apportez vos feuilles à la ferme



**1 des 21 fermes participantes de la Mauricie est située à Champlain :**

→Ferme Champlinoise inc. (1396, rue Notre-Dame)

**L'utilisation des sacs de papier est à privilégier.**

Ils sont compostables. Les sacs de plastique devront être vidés sur places à l'endroit désigné.

**À la ferme, seuls les feuilles et le gazon sont acceptés.**

Aucun autre type de résidus, tels que les résidus de table, les branches, les arbustes, les arbres ou tout autre résidu non vert, n'est autorisé.

Une initiative de :



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR  
*Mauricie*



Régie de gestion des  
matières résiduelles  
de la Mauricie

## COLLECTE DES GROS DECHETS

La prochaine collecte des gros déchets aura lieu le **7 octobre 2020**.



Les encombrants doivent être placés à au moins 1 mètre de tout bac ou conteneur. Ils doivent être regroupés et placés de telle sorte qu'ils puissent être ramassés manuellement par les préposés de la MRC ou le fournisseur de services sans que celui-ci ait à forcer pour les extraire ou les démêler des autres encombrants ou de d'autres matières non admissibles.

### Encombrant autorisés

Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kilogrammes sont autorisés par immeuble lors de la collecte des encombrants.

Les encombrants autorisés dans la collecte sont de manière non limitative :

- le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers (exempts de gaz réfrigérants);
- les appareils et articles domestiques tel que les toilettes, lavabos;
- les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- les tapis et prélat coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum ;
- les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum ;
- les parasols, les meubles et les outils de jardin.

### Matières résiduelles non autorisés

Il est défendu à toute personne de déposer en bordure de rue pour la collecte des encombrants :

- des matières résiduelles dans des sacs;
- tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- des bains et douches;
- des pneus;
- des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- des résidus domestiques dangereux;
- des produits électroniques;
- des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- toute boîte, valise, coffre ou tout autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériaux dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques telles que les feuilles mortes, les résidus de gazon;

**Ces matières doivent être apportées à l'Écocentre de Champlain (voir coordonnées ci-contre).**

### Écocentre de Champlain

295, route Ste-Marie  
Téléphone : (819) 373-3130

**HORAIRE D'ÉTÉ**  
(Jusqu'au 31 octobre)

Mardi au samedi  
9h00 à 16h30



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

<https://www.rgmr.com/activites/eco-centre>

### Collecte des déchets

Téléphone : (819) 840-0704



### Collecte des matières recyclables

Téléphone : (819) 373-3130



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Avec l'arrivée d'octobre et des temps plus frais, la collecte des déchets reprend un horaire de collecte **toutes les 2 semaines**.

Prendre note qu'il n'y aura donc **aucune collecte le mercredi 14 octobre 2020**.

-----  
Le camion ne descendra plus dans les petites rues à partir du 21 octobre et ce, pour la saison hivernale. Les résidents concernés devront donc recommencer à mettre leurs bacs aux abords de la rue Notre-Dame.

## ACTIVITES ET INFORMATIONS REGIONALES



### BIBLIO DES CHENAUX

Biblio des Chenaux organise sa prochaine conférence à la salle municipale de St-Prosper en collaboration avec la bibliothèque de St-Prosper. Pour vous inscrire, vous pouvez passer par la page Facebook de Biblio des Chenaux ou appeler pour réserver au 819-840-0704 #2205.

#### Conférence « Loin de la douleur naturellement par Isabelle Lahaye »



Date : Jeudi 8 octobre 2020

Heure : De 13:15 à 15:15

Endroit : Salle municipale de St-Prosper

Tout le monde vit à un moment ou un autre de la douleur, d'autres la subissent au quotidien. Comment la comprendre, la réduire et cheminer le plus loin possible de cette douleur inutile. Les plantes et plusieurs autres outils à portée de mains, seront présentés pour vous aider à vivre pleinement chaque journée qui passe. Des idées, des trucs, des recettes pour ceux et celles qui veulent reprendre le contrôle de leur vie.

### PARCOURS IMMERSIF DE BATISCAN

Le Parcours immersif de Batiscan est de retour cette année avec un thème glamour à l'os : la grande époque du cinéma hollywoodien ! Sous la forme d'un meurtre et mystère, venez découvrir les dessous des studios en compagnie de Marilyn Moreau.

Pour tout savoir et acheter vos billets :

- Soirée 4 ans et plus : <https://urlz.fr/dQXL>
- Soirée 8 ans et plus : <https://urlz.fr/dQXR>



PARCOURS IMMERSIF DE BATISCAN

Nous avons tenu compte des directives gouvernementales données aux entreprises de jeux d'évasion et aux compagnies théâtrales afin que l'événement soit sécuritaire.

Les fonds amassés par la vente des billets seront remis aux Loisirs de Batiscan.

Source : Page Facebook « Parcours immersive de Batiscan »

## On continue de se protéger !



Toussez dans  
votre coude



Lavez  
vos mains



Gardez vos  
distances



Couvrez  
votre visage  
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos  
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://Quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545



**ASSOCIATION  
des PERSONNES AIDANTES  
de la VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390  
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457  
[info@aidantsvalleebatiscan.org](mailto:info@aidantsvalleebatiscan.org) 📩 [www.aidantsvalleebatiscan.org](http://www.aidantsvalleebatiscan.org)

Prendre soin  
de SOI  
tout en prenant soin  
de L'AUTRE !

**SERVICES OFFERTS**

Formations  
Conférences  
Écoute  
Café-jasette  
Référence et information  
Activités diverses  
Répit à domicile

**Convocation : Assemblée Générale Annuelle**

Lors de cette assemblée, nous vous présenterons le bilan de l'année, les états financiers, le rapport d'activités de 2019-2020, ainsi que les priorités 2020-2021. Pour vous chers membres, ce sera aussi un moment privilégié pour rencontrer les bénévoles et les employés qui travaillent pour le bien-être des proches aidants de la Vallée-de-la-Batiscan.

**Café-jasette**

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

**Journée de ressourcement**



**Concilier le cœur et la raison**



You êtes là pour eux,  
nous sommes là pour vous.

**Aider sans s'épuiser: Affronter nos peurs**

Cet atelier porte sur les peurs qui parfois empêchent de passer à l'action. En tant que proche aidant, il y a des peurs qui peuvent mettre un frein au cheminement. Venez partager et réfléchir sur les peurs qui vous habitent. Vous y trouverez peut-être des réponses.

Le 9 Octobre

13 h 15

Ste-Thècle, Salle Aubin



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE !**

Prix de présence !

Le 27 Octobre, de 13h15 à 15h00

St-Luc-de-Vincennes, 2e étage



Le 29 Octobre, de 13h15 à 15h00

Ste-Thècle, local 217

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE !**

Quand : Mardi le 20 Octobre

Heure: 13 h 15

Où: 660 rue Principale, St-Luc-de-Vincennes,

Gymnase

Coût: GRATUIT

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**



Le 13 Octobre, de 13h15 à 15h00

St-Luc-de-Vincennes, 2e étage

Le 15 Octobre, de 13h15 à 15h00

Ste-Thècle, local 217

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE !**



Il est **OBLIGATOIRE** de réserver par téléphone pour toutes les activités, puisque celles-ci ont des places limitées.

Certaines activités seront également disponibles par zoom. 1-855-284-1390

## Participants recherchés ! Le programme de prévention des chutes PIED vous revient en force cet hiver !

Le populaire programme PIED, consistant à la pratique d'exercices spécifiques conçus pour améliorer l'équilibre et la force des jambes afin de prévenir les chutes et garder les os en santé, est à la recherche de participants sur le territoire des MRC Vallée de la Batiscan.

Ce programme s'adresse aux aînés de 60 ans et plus, autonomes, qui ont déjà fait une chute ou qui sont préoccupés par leur équilibre et qui conséquemment peuvent restreindre leurs activités.

À raison de deux rencontres hebdomadaires, sur une période de douze semaines, ils pourront améliorer leur endurance, leur équilibre, ainsi qu'apprendre à adopter des comportements sécuritaires. Les participants des éditions précédentes ont dit en retirer plusieurs bénéfices et beaucoup de plaisir.

L'activité physique et l'exercice jouent des rôles essentiels pour diminuer ou retarder l'apparition de certains facteurs de risque qui contribuent aux chutes chez les aînés. Pour nous déplacer, notre corps a besoin d'équilibre, d'où l'idée du programme intégré d'équilibre dynamique appelé PIED.

La bonne nouvelle est que le programme pourrait s'offrir dans votre municipalité si le nombre de participants est suffisant. La session d'hiver est prévue pour début janvier 2021 à raison de deux fois par semaine.

Les personnes souhaitant participer au programme doivent réserver leur place et compléter une grille d'aptitudes. Pour ce faire, il est possible de s'inscrire en contactant la répondante du programme aux coordonnées suivantes :

CIUSSS MCQ Secteur Mékinac et Des Chenaux

418-365-7555 ou 418-362-2727 poste 3061

Le nombre de participants est limité à 15. Hâtez-vous !

Par la suite, le lieu et la date du début du programme seront communiqués à chaque participant. Les sessions sont offertes gratuitement.

Au plaisir de vous rencontrer !

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

Québec 

**DIVERS****TABLE DES MARÉES OCTOBRE 2020 CHAMPLAIN**

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
<b>1</b>	06 : 21	0.7	<b>11</b>	00 : 06	0.6	<b>21</b>	00 : 27	1.8
	09 : 51	1.4		04 : 24	1.1		10 : 09	1.1
	18 : 51	0.8		13 : 57	0.6		13 : 27	1.5
JE	22 : 15	1.4	DI	18 : 00	0.9	ME	21 : 45	1.0
<b>2</b>	07 : 00	0.8	<b>12</b>	01 : 24	0.6	<b>22</b>	01 : 15	1.7
	10 : 27	1.4		05 : 39	1.1		11 : 06	1.0
	19 : 21	0.8		15 : 06	0.6		14 : 33	1.3
VE	22 : 48	1.4	LU	19 : 00	0.9	JE	22 : 36	0.9
<b>3</b>	07 : 39	0.8	<b>13</b>	02 : 45	0.6	<b>23</b>	02 : 24	1.5
	11 : 03	1.4		06 : 39	1.2		12 : 12	0.9
	19 : 48	0.8		16 : 06	0.7		15 : 51	1.1
SA	23 : 12	1.5	MA	19 : 48	1.1	VE	23 : 36	0.8
<b>4</b>	08 : 15	0.8	<b>14</b>	03 : 57	0.7	<b>24</b>	03 : 39	1.3
	11 : 39	1.4		07 : 39	1.4		13 : 24	0.8
	20 : 15	0.8		16 : 57	0.8		17 : 18	1.0
DI	23 : 42	1.5	ME	20 : 27	1.3	SA		
<b>5</b>	08 : 48	0.8	<b>15</b>	05 : 03	0.8	<b>25</b>	00 : 54	0.7
	12 : 09	1.3		08 : 30	1.5		05 : 06	1.2
	20 : 42	0.8		17 : 42	0.9		14 : 30	0.7
LU			JE	21 : 03	1.5	DI	18 : 33	1.0
<b>6</b>	00 : 09	1.5	<b>16</b>	05 : 57	0.9	<b>26</b>	02 : 15	0.7
	09 : 24	0.8		09 : 18	1.7		06 : 24	1.2
	12 : 48	1.3		18 : 24	0.9		15 : 33	0.7
MA	21 : 09	0.8	VE	21 : 42	1.7	LU	19 : 30	1.1
<b>7</b>	00 : 39	1.4	<b>17</b>	06 : 51	1.0	<b>27</b>	03 : 33	0.7
	09 : 57	0.8		10 : 09	1.7		07 : 24	1.2
	13 : 24	1.2		19 : 03	1.0		16 : 24	0.7
ME	21 : 36	0.8	SA	22 : 21	1.8	MA	20 : 09	1.2
<b>8</b>	01 : 12	1.3	<b>18</b>	07 : 42	1.1	<b>28</b>	04 : 30	0.7
	10 : 42	0.8		10 : 57	1.7		08 : 12	1.3
	14 : 15	1.1		19 : 42	1.1		17 : 06	0.8
JE	22 : 15	0.7	DI	23 : 03	1.9	ME	20 : 42	1.3
<b>9</b>	02 : 06	1.2	<b>19</b>	08 : 30	1.1	<b>29</b>	05 : 24	0.8
	11 : 36	0.7		11 : 45	1.7		09 : 00	1.3
	15 : 18	1.0		20 : 24	1.1		17 : 42	0.8
VE	23 : 03	0.7	LU	23 : 45	1.9	JE	21 : 18	1.4
<b>10</b>	03 : 09	1.1	<b>20</b>	09 : 18	1.1	<b>30</b>	06 : 09	0.9
	12 : 45	0.7		12 : 33	1.6		09 : 39	1.4
	16 : 39	0.9		21 : 03	1.0		18 : 15	0.9
SA			MA			VE	21 : 45	1.5
						<b>31</b>	05 : 48	0.9
							10 : 15	1.4
							18 : 45	0.9
						SA	22 : 15	1.5

\*Heure normale de l'est

# Calendrier municipal - Octobre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 18h30 : Cardio Tonus 19h30 : Pickleball	2 10h00 : Tai-chi	3 10h00 : Jazz-Funk (5-8 ans)
4		5 9h30 : Cardio-muscu ext. 10h00 : Zumba Gold 13h00 : Trico-Brico 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	6  Collecte des gros déchets (voir page 11) 10h15 : Yoga vitalité 18h30 : Zumba-Pound 19h30 : Badminton	7 18h30 : Cardio Tonus 19h30 : Pickleball	8 10h00 : Tai-chi	9 10h00 : Jazz-Funk (5-8 ans)
11 	12 ACTION DE GRÂCE Édifices municipaux fermés	13 	14 	15 10h15 : Yoga vitalité 18h30 : Zumba-Pound 19h30 : Badminton	16 10h00 : Tai-chi	17 10h00 : Jazz-Funk (5-8 ans)
18 	19 9h30 : Cardio-muscu ext. 10h00 : Zumba Gold 13h00 : Trico-Brico 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	20 	21 10h15 : Yoga vitalité 18h30 : Zumba-Pound 19h30 : Badminton	22 18h30 : Cardio Tonus 19h30 : Pickleball	23 10h00 : Tai-chi	24 10h00 : Jazz-Funk (5-8 ans)
25 	26 10h00 : ViActive 18h30 : Anglais	27 	28 10h15 : Yoga vitalité 18h30 : Zumba-Pound 19h30 : Badminton	29 18h30 : Cardio Tonus 19h30 : Pickleball	30 10h00 : Tai-chi	31  Joyeux Halloween!

Légende :  Assemblée du conseil municipal : 20h (voir page 3)

 Collecte des matières recyclables  
 Collecte des déchets domestiques

 Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)  
Lundis et mercredi : 19h à 20h30  
Samedi : 9h à 12h

 Messe (Église de Champlain)  
Dimanche : 10h45 (toutes les 2 semaines)